

# LES ORGANISMES PATRONAUX A MADAGASCAR DE 1946 A NOS JOURS : FORCES, DEVELOPPEMENT ET FAIBLESSES

Nirina RALISON  
Professeur d'histoire-géographie  
Lycée Français de Tananarive

## **INTRODUCTION : une union syndicale patronale à Madagascar, après la Deuxième Guerre mondiale**

L'extension du plan Marshall aux colonies avait donné de grands espoirs aux entreprises et sociétés familiales françaises de tout bord, sur les possibilités d'obtenir des aides et des soutiens financiers, venant de l'administration coloniale. En plus des entreprises initialement constituées dans la grande île, de nouvelles sociétés familiales comme les plantations de sisal<sup>1</sup> (dans l'Extrême sud) et les exploitations de tabac et de coton, dans l'Ouest et le Moyen Ouest allaient naître dans les impératifs de l'économie coloniale nouvelle (Economie de l'Union Française). En outre, cette profusion d'entreprises coloniales allait se prolonger sous la I<sup>ère</sup> République naissante où les données économiques ne pouvaient que leur être favorables. En effet, après l'indépendance, Madagascar fait toujours partie de la zone économique française par son adhésion dans des organismes comme l'OCAM (Organisation Commercial Africaine et Malgache) et reste dans la « Zone Franc ». Sous la I<sup>ère</sup> République, les objectifs de ces syndicats patronaux restent les mêmes qu'au temps de la colonisation. L'économie de traite leur était également favorable, dans la mesure où ils pouvaient continuer de travailler avec les grandes compagnies coloniales comme fournisseurs privilégiés des produits à exporter.

En règle générale, l'obtention des aides et des soutiens financiers ne pouvait s'opérer, sans la constitution des corps de métiers en syndicat, et sans l'adhésion des individus à celui-ci. Afin de manifester leur solidarité et de montrer leur force face à l'administration, les différents syndicats régionaux (plus ou moins isolés les uns des autres) devaient se constituer en un syndicat unitaire.

En 1946, « *L'Union des Syndicats, membre de l'Organisation Internationale des Employeurs (O.I.E), est également en liaison avec l'Union Intersyndicale de Madagascar à Paris, 123 rue de Lille et avec l'Union Internationale des Agriculteurs de l'Outre Mer, 3 Rue Pétrarque, à Paris* ». <sup>2</sup>

L'idée syndicale patronale est née ainsi localement, selon l'initiative d'un groupe rassemblant les grandes entreprises et les grandes familles de l'ère postcoloniale. Dans les grandes lignes, cette association devait s'inspirer des grandes idées patronales du CNPF (Confédération Nationale du Patronat français) qui se voulait être le plus représentatif de

---

<sup>1</sup> N. RALISON, *Contribution à l'Histoire économique et sociale du Sud Malgache - Problèmes agraires, implantation du sisal et conditions ouvrières dans la Vallée du Mandrare (1930 - 1960)*, Mémoire soutenu à l'Université de Toliara - 1988, 192 p.

<sup>2</sup> Annuaire de la République Malgache, 1963 - P.122

l'industrie française<sup>3</sup> Dans la réalité, sa raison d'être reste cependant très coloniale, même si elle s'efforce de se moderniser comme les syndicats métropolitains.

## **LA TRANSPOSITION DES IDEES DE SYNDICATS PATRONAUX DANS L'UNION FRANÇAISE ET A MADAGASCAR**

Dans les années 1950, les membres de ces syndicats régionaux, ou par secteurs d'activité, devaient alors accélérer leur adhésion à la centrale syndicale de l'USIEM (Union Syndicale Interentreprises de Madagascar), afin de s'imposer en groupe de pression devant l'Administration coloniale. De cette union générale naissait alors la constitution en fédération, en préservant l'ensemble de ce réseau syndical à travers l'île. En effet, le gouvernement général de la colonie commençait à se pencher sérieusement, par des plans de développement, aux collectivités rurales locales. Il commençait en effet à prendre conscience que le fondement des territoires de l'union, si la France voulait continuer à les maintenir, est de développer un peu ce milieu rural abandonné. Madagascar est en effet un pays qui a été toujours constitué de 80% de ruraux. Cependant cette politique de développement rural reste mitigée, dans la mesure où elle ne cherche qu'à développer les cultures d'exportation, au détriment de la politique rizicole. Quels objectifs ces syndicats patronaux se fixaient-ils alors ?

Toutes les sociétés opérant à Madagascar à partir des années 1940, pendant et après la II<sup>ème</sup> Guerre Mondiale bénéficieront de soutien et d'aides diverses, sous une forme ou une autre. Il suffisait à l'époque de monter un dossier de crédit, basé sur la propriété foncière, pour en bénéficier. De là naquit alors la catégorie des petits et moyens colons qui par leur rattachement à la France vont réclamer ces aides financières à taux abordables. Quant aux communautés autochtones, les paysans ne recevront pas directement de subsides; c'est le pouvoir public colonial qui gèrera les fonds par le FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social). L'argent sera alors utilisé sous la forme d'investissement infrastructurel communautaire que l'administration croyait avoir utilisé judicieusement, selon les principes de « la dotation d'équipements et de direction technique »<sup>4</sup> L'idée de doter les autochtones d'un crédit agricole était ainsi hors de question, tandis que :

*« Le Gouvernement Général de Madagascar continue de pratiquer une politique de soutien envers la colonisation européenne. Le colon bénéficie en conséquence des dispositions du décret du 28 avril 1930, en ce qui concerne le crédit, la mutualité et la coopération agricole »<sup>5</sup>.*

## **LE DEVELOPPEMENT DES GROUPES DE PRESSION ECONOMIQUE A MADAGASCAR**

La montée très forte du nationalisme local, avec l'apparition de l'Union Française, aurait poussé, les entreprises et les colons français de Madagascar, à se liquer en association forte et puissante pour se constituer en lobbying du secteur économique malgache.

---

<sup>3</sup> R. Priouret, Origines du patronat français

<sup>4</sup> Instruction du 23 novembre 1943. Circ. Auto de Fort-dauphin, S/ce de l'Agr. n°4 (A.R.M), in RALISON, *op. cit.* p. 58

<sup>5</sup> Ministère de la France d'Outre Mer, Madagascar, publ. Agence des colonies – Paris 1949, p. 15

A sa création en 1946, l'USIEM n'a que 12 membres<sup>6</sup>. Colons et grandes entreprises coloniales comme la C.L.M. (Compagnie Lyonnaise de Madagascar) et la C.M.M. (Compagnie Marseillaise de Madagascar). Cependant, cette première formation permit déjà à cette entité d'obtenir les premiers soutiens financiers pour des entreprises jugées stratégiques pour la colonie. Ainsi, dans le cas du sisal, la « tractorisation » de ce secteur dans la Vallée du Mandrare, à Amboasary Sud (75 km de Fort-dauphin) a pu s'amorcer grâce au soutien du FOM (Fonds d'Outre Mer), sous la pression constante des planteurs constitués en groupe syndical appelé S.P.S.M. (Syndicat des Planteurs de Sisal du sud de Madagascar). De place en place et suivant le corps de métier, ces syndicats se développaient dans un premier temps dans les Chambres de Commerce locaux, puis adhèrent par la suite à la fédération qui siège à Tananarive.

## **UN GROUPE DE PRESSION POUR L'OBTENTION DE SOUTIEN FINANCIER**

Au départ cette centrale syndicale patronale se développe d'abord avec les regroupements régionaux et provinciaux, constitués dans leur majorité de planteurs français possédant des concessions dans de nombreuses vallées et bassins versants. Cette aile du regroupement patronal est la plus active et la plus revendicatrice de l'ensemble dans l'USIEM.

Bon nombre d'entre eux obtiennent des aides et des soutiens financiers venant de la Métropole, à un moment où l'Union française naissante bénéficie des largesses du plan Marshall. Les fonds d'aide constitués par la Caisse Centrale de la France d'Outre Mer (CCFOM) donnaient des soutiens financiers non remboursables, dans le domaine des textiles pour le sisal et le coton, pour les oléagineux pour les arachides, ceux du café et des produits exotiques. La colonie ne tarissait pas en aide directe, dès qu'une baisse des cours de l'un ou l'autre produit s'annonçait.

Les autres groupements, constitués par les mines et le secteur des services sont plus autonomes et profitent de leur adhésion par les aides publicitaires. Ils viennent gonfler le rang des entrepreneurs dans cette union syndicale, pour renflouer la caisse de solidarité des autres secteurs en difficulté, et pour se faire un renom.

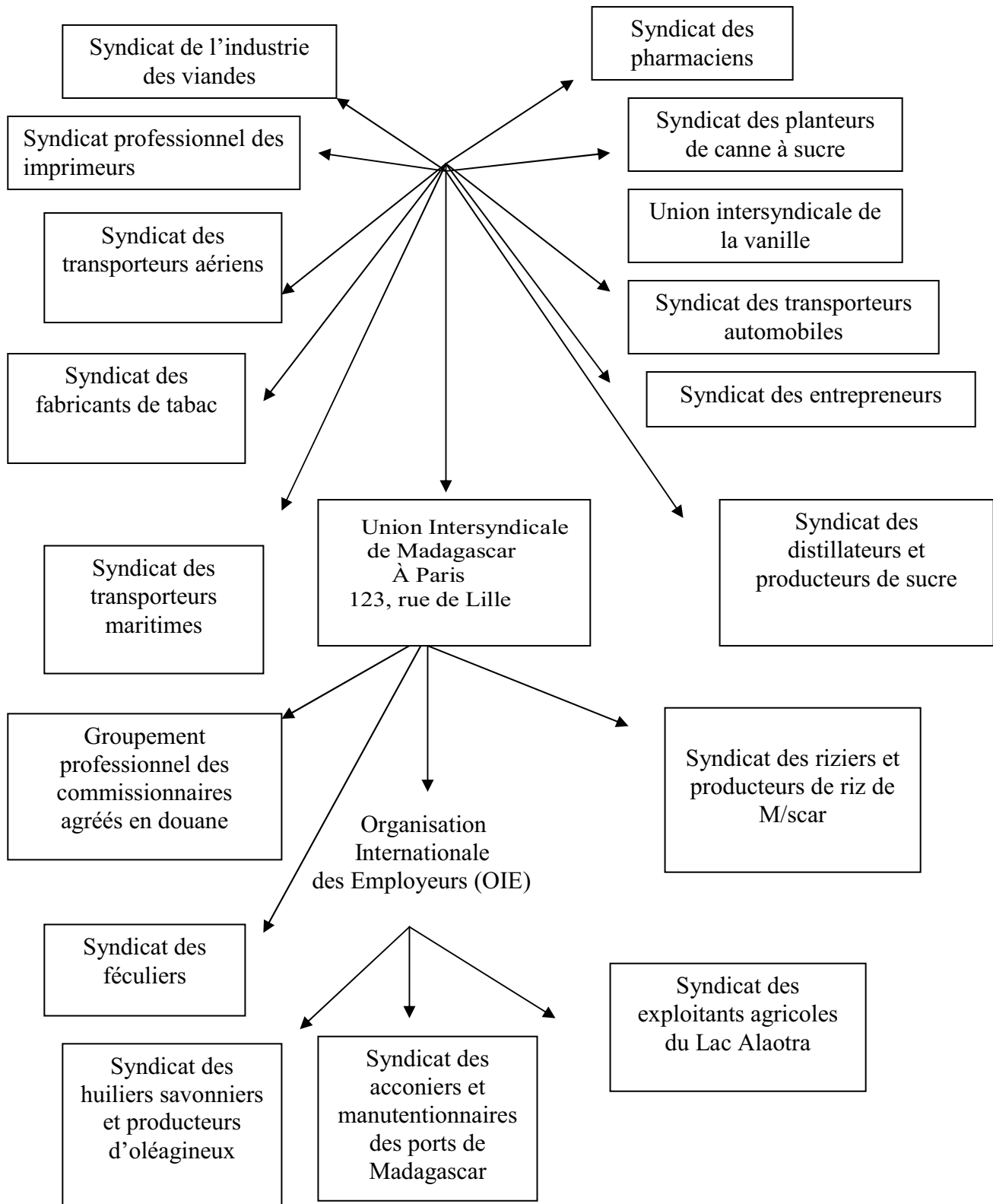
En ce qui concerne les industriels, leur association très timide au départ, évolue lentement jusqu'à la 1<sup>ère</sup> République Malgache. Cette catégorie s'adapte aux donnes de l'économie de traite, en se limitant à la transformation des matières premières agricoles. Nous reproduisons ci-après le schéma de synthèse de l'USIEM<sup>7</sup> et les textes fondateurs des syndicats et des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture à Madagascar.

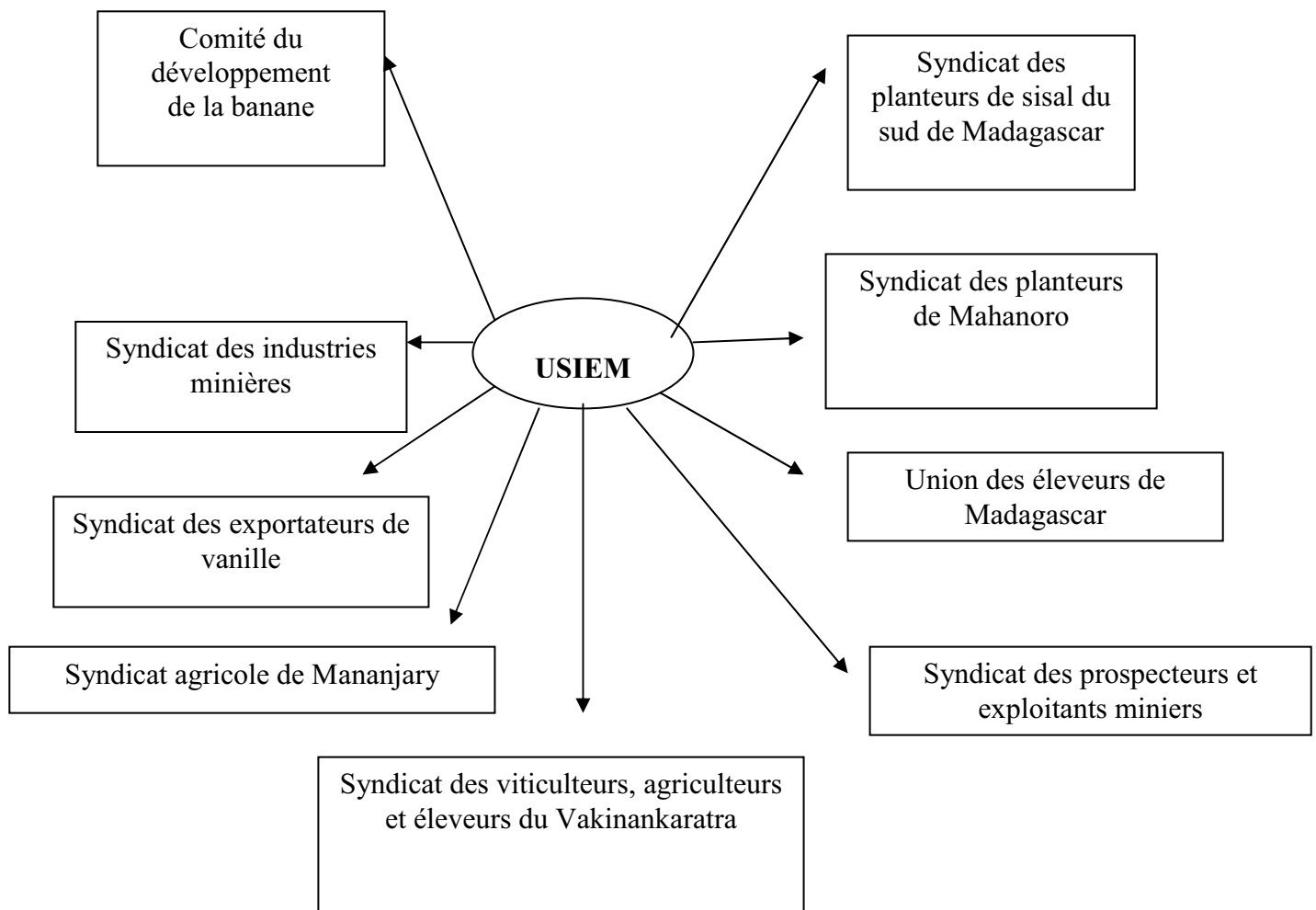
---

<sup>6</sup> Annuaire de la 1<sup>ère</sup> République, 1963 - p.122

<sup>7</sup> L'USIEM a fait l'objet de notre mémoire de Master 2 soutenu en juillet 2009.

### Schéma de l'Organigramme de l'USIEM (1946 - 1972)





Source : **Annuaire de la République Malgache, 1963, 1968 et 1975**

C'est un organisme syndical parfaitement constitué et très actif. Il fit concurrence aux Chambres de Commerce d'Industrie et d'Agriculture et des Mines (CCIA), tout en étant également membres de ces institutions. Les annuaires savamment établis par ces syndicats, lors de la I<sup>ère</sup> République Malgache, et précieusement répertoriés et rangés dans les rayons de la Bibliothèque Municipale de Tananarive nous a permis de mener cette étude. L'USIEM avait en effet aidé le gouvernement en place, sous la I<sup>ère</sup> République, à sortir cette série d'annuaire dont une importante partie est occupée par les détails sur l'historique de cette union syndicale et ses différents membres.<sup>8</sup>

Ce groupe de pression économique dominait tous les secteurs de l'économie existants. En outre, il disposait d'un atout maître dans la marche de l'économie régionale et provinciale par le réseau qu'il s'est créé de place en place. Sa présence et son développement ont été favorisés par l'administration française en place de 1946 à 1960, et par le gouvernement de la république de 1960 à 1975.

<sup>8</sup> Voir l'Annuaire de 1963, le Patronat occupe pas moins de 80 pages, pp.84 à 164

Mais, à partir de 1975, la mise en place d'un régime anticapitaliste et proche du socialisme, entraîne sa disparition progressive. Il laisse progressivement la place à des groupements disparates que des opérateurs économiques malgaches comme Ramaroson, Andriantsitohaina et Ramanandraibe, ont repris en main tant bien que mal ces organismes syndicaux patronaux.

D'après ce texte de 1975 (Ordonnance n°75 - 013/DM du 5 juin 1975), les syndicats professionnels ne pouvaient se constituer en union. C'était en effet l'ère de la politique économique socialiste où les entreprises d'Etat avaient la prééminence sur tout autre secteur. Le patronat malgache n'a donc pas pu se tailler une part importante dans l'économie. En gros, il n'a eu les mains libres que pendant la période 1972-1975. En effet, le vide laissé par les grosses entreprises françaises aurait pu lui laisser de grande marge de manœuvre. Cependant, comme cette période fut de très courte durée, les aides financières tardaient à venir pour une relance économique forte locale.

### **DES SYNDICATS PATRONAUX MALGACHES EN PERTE DE VITESSE DE 1975 A 2009**

Contrairement au groupe que nous avons évoqué plus haut, et qui a su s'imposer 1946 à 1975, le regroupement syndical patronal malgache n'a ni les forces économiques, ni l'expérience du travail sur terrain qui les aurait propulsés au rang de leaders économiques.

En outre, les régimes en place ne développaient pas vraiment le secteur privé. L'économie socialiste (1975-1992) renvoie par exemple le pays à une nationalisation à outrance qui laissa très peu de place à la privatisation. L'économie ultralibérale (2002-2009) essaie de prendre en vitesse ce secteur privé en s'arrogeant tous les fonds de soutiens extérieurs, par un monopole et un verrouillage économiques exagérés. Les nationaux, dont le nombre est très restreint, et qui ont pu se faire un nom dans l'industrie ou l'agro-alimentaire ou dans d'autres secteurs ont eu des problèmes avec les régimes en place, lorsqu'ils ne faisaient pas allégeance<sup>9</sup>. Ces sociétés, qui ont repoussé l'influence de l'Etat, s'en sont toujours sorties la tête haute de leurs démêlés avec le régime en place.

La législation sur le regroupement patronal en chambre de commerce et en intersyndical patronal sont composés d'un ensemble de textes issu de la législation coloniale, puis des lois officielles de la République Malgache (1960-1972) et de la République démocratique de Madagascar (1975-2002). Elle est consignée dans les journaux officiels de « Madagascar et dépendances » (JOMD) de la Colonie, dans les Journaux officiels de la République Malgache (JORM), et dans les Journaux Officiels de la République Démocratique de Madagascar (JORDM). Tous ces journaux officiels sont répertoriés aux archives de Tsaralalana à Antananarivo. De toute cette législation, c'est celle de 1952 sur le Code du Travail qui définira de manière précise le rôle des syndicats patronaux à Madagascar.

---

<sup>9</sup> Affaire RAMAROSON et Savonnerie Tropical contre le régime Ratsiraka en 1989 ;  
Affaire Jeannot Quartz contre le régime Ravalomanana en 2008

## Chambre de commerce

Arr. du 7 nov. 1896 : création des *chambres consultatives* pour les citoyens français.

Arr. du 13 avr. 1920 : Création des *Chambres consultatives du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*  
Arrêté du 14 octobre 1920 : Transformation en *Chambres de commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture*.

Déc. du 7 mai 1924 : instituant les *délégations économiques et financières*.

Déc. du 10 déc. 1928 : réorganisant les chamb. com. ind. et d'agr. Instituant des chambres dans les régions adminis.

Déc. 46-183 du 13 fév. 1946 : réorganisation de la *Représentation des intérêts économiques à Madagascar*.

Déc. du 4 oct. 1945 et 19 mars 1947 : modifiant le décret du 10/12/28.

Déc. n°50-239 du 25 fév. 1950 : création d'une *fédération des chamb.com., de l'Ind. et d'agric.*

Arrêté n°860/SE/PRO du 17 avril 1951 *organisation et statuts de la Fédération des chamb.Com..*

Arr. n°14-CG du 8 janv. 1958 : les chambres ont été organisées en *établissement* avec création des *commissions Consultatives des Intérêts économiques* dans les Circonscriptions.

Ordonn. n°93-021 du 4 mai 1993 : la Chambre de commerce, d'Industrie et d'Agriculture est devenue « *CHAMBRE DE COMMERCE, D'IND., D'ARTISANAT ET D'AGRI.* . Actualisation de *l'arr. n° 14CG1958 /déc. n°98-469 du 2 juil. 1998*

## Syndicats et unions syndicales Professionnels

En France : Loi du 1<sup>er</sup> av. 1898 sur les sociétés de secours mutuel.

: Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, loi sur les associations en général.

Déc. du 17 janv. 1902 pour les colonies  
Traité de Versailles du 24 juin 1919- art. 389.

Déc. du 19 mars 1937 et du 1<sup>er</sup> août 1938 : autorisant la création des *syndicats professionnels*. Loi du 25/2/27

Loi n°52-1322 du 15 déc. 1952 : instituant *un code du travail*, Titre II sur les *syndicats professionnels* et leur *constitution* Art 24 : constitution en *union syndicale*.

Ordonn. n°75-013/DM du 5 juin 1975 : portant création des *syndicats professionnels*.

Si le régime socialiste de 1975 était clair dans sa politique d'étatisation, donc très peu de place au privé, le régime ultralibéral de Ravalomanana qui prônait la libéralisation aurait pu leur donner plus de place, puisque le cadre économique offert par le MAP (Madagascar Action Plan) promettait des largesses sur les investissements. Or c'est l'inverse qui leur

arrive, puisque ce régime allait leur donner du fil à retordre en les torpillant carrément avec des redressements fiscaux. Le développement du secteur privé se résumait à celui de la société TIKO du Président de la République. Les syndicats patronaux ont l'impression d'être bâillonnés, pendant toute cette période. Cette situation toujours précaire, depuis la période coloniale a écarté les hommes d'affaire nationaux sur le devenir économique de Madagascar. Qui sont ces partenaires syndicaux de l'économie malgache :

- **1958 : Syndicat des Industries de Madagascar (SIM).**  
**Président : M. Samuel RAVELOSON**
  
- **1973 : Fivondronan'ny Mpandraharaha Malagasy (FI.MPA.MA) (Groupement des Opérateurs Economiques Malgaches).**  
**Président : Monsieur Herintsalama RAJAONARIVELO**
  
- **1975 : Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM).**  
**Président : Monsieur Gaston RAMENASON**
  
- **1989 : Conseil National Economique et Social (CONECS).**  
**Président : Monsieur André RAMAROSON**
  
- **1998 : Groupement des Entreprises Franches et Partenaires (GEFP).**  
**Président : Monsieur Jacky RADAVIDRA**
  
- **2000 : Association des Femmes Entrepreneurs de Madagascar (FEM)**  
**Présidente : Madame Elia RAVELOMANANTSOA <sup>10</sup>**

A l'origine, les premiers opérateurs économiques malgaches qui ont donné l'impulsion aux syndicats patronaux nationaux, sortaient en droite ligne de l'USIEM. Daniel Andriantsitohaina co-présidait déjà l'USIEM en 1963, avec Americo BECH<sup>11</sup>. Certains opérateurs économiques malgaches de l'Imerina partageaient ainsi l'exploitation des ressources locales, avec les entreprises françaises. Quand une partie importante du patronat français quitta Madagascar en 1975, sous la menace d'une nationalisation massive, le patronat local se constitua progressivement en plusieurs syndicats plus ou moins disparates, et plus individualistes. Seul le GEM fit face à l'économie socialiste. En effet, la famille Ramaroson, chef de file de ce groupement patronal, résiste à la nationalisation. De 1975 à 2000, plusieurs groupements vont se créer, suivant leurs intérêts propres, sans jamais vouloir fédérer les autres syndicats existants.

D'une manière générale, la concentration des membres de ce patronat au niveau de la capitale, alors que le lot des richesses nationales se trouve en province explique en partie la perte de vitesse de ces opérateurs économiques. La plus importante part de l'économie est alors logiquement occupée par les opérateurs étrangers qui investissent leurs capitaux dans le secteur minier. De ce fait, ils ne sont pas très à la pointe du développement économique de Madagascar. Seul un régime politique fort, et qui peut les aider, pourra les relancer sur la scène de la concurrence économique.

---

<sup>10</sup> Source : Centre de Documentation de la CCIA d'Antananarivo

<sup>11</sup> Annuaire de la République Malgache, 1963 - p. 122



Enfin, contrairement aux membres de l'USIEM, qui restaient assez indépendants par rapport à la politique, certains membres des syndicats patronaux actuels s'infiltrèrent dans les partis politiques ou côtoient le régime en place. Cette situation rend difficile la confiance et la cohésion entre les membres. Kaleta, du nom qu'il s'est donné de son entreprise

## CONCLUSION

Cette page d'histoire contemporaine nous montre la voie à suivre pour la création de regroupement patronal à Madagascar. Le patronat malgache actuel, par manque de formation en management et par manque de solidarité n'a jamais pu se créer en groupe de pression économique, face aux régimes successifs en place dans le pays. Certes, il n'a pas des ressources d'aides et de soutiens financiers comme les membres de l'USIEM – très fortement soutenus par les syndicats métropolitains à l'époque – pourtant il devrait chercher, comme par le passé cette solidarité, qui lui donnera des assises dans le secteur économique, et ce quel que soit le régime en place. En effet, l'USIEM savait montrer sa force en construisant son siège, et en faisant :

*« Toutes études économiques, financières, fiscales, législatives jugées nécessaires. Il assure la liaison avec les Syndicats adhérents, les Commissions spécialisées et les pouvoirs publics »<sup>12</sup>*

Pour les syndicats malgaches, l'offre de partenariat de l'Etat a été toujours très limitée.

En cette année 2009, ère de promesse d'une grande libéralisation économique, qu'en adviendra-t-il des groupements syndicaux patronaux malgaches ?



**La Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et de Mines où siège la Fédération Générale à Antananarivo (Architecture massive, devanture de type impériale et coloniale). Photo : Nirina Ralison**

---

<sup>12</sup> Annuaire de la République, *op. cit.* - p. 122



**Le siège de l'USIEM, aujourd'hui siège du SIM (Syndicat des Industriels de Madagascar). L'architecture est plus moderne (style Le Corbusier)**

## **Bibliographie et sources**

### **Annuaire et revue**

- \* Annuaire de la République Malgache 1963 à 1975, publication de la Présidence de la République
- \* Annuaire Economiques des Etats Francophones, La nouvelle Imprimerie des Arts Graphiques, Tananarive 1972, 392 p.
- \* Annuaire national de l'Industrie et du Commerce, SME, Antananarivo 1972 182 p.
- \* Répertoire des entreprises et des responsables à Madagascar éd. GECOR, Antananarivo 1989, 224 p.
- \* Revue « Perspectives d'Outre-Mer », Océan Indien, Société des éditions Paul Bory, Monaco 1963, 92 p.
- \* USIEM - Brochure du Colloque des 22 - 24 et 27 juin 1969 - Les investissements privés à Madagascar - Tananarive 1969 - 80 p.

### **Ouvrages**

- COURTIN R. « Madagascar devant les impératifs de l'économie géographique », *Annales de l'Université de Madagascar (série droit et Sciences Economiques)* n°1-1963, pp. 135 – 147

- CHEVALIER L. « Madagascar, populations et ressources », *Travaux et Documents cahier n° 15*, PUF 1952, 212 p.
- DESCHAMPS H. *Histoire de Madagascar*, Berger Levrault 1970, 354 p.
- DUMON F. *La communauté franco-afro-malgache, ses origines, ses institutions, son évolution*. Bruxelles 1960, 298 p.
- ECK J.F., *Histoire de l'Economie Française depuis 1945*, Armand Colin 1990, 192 p.
- GENERAL PLANNING COMMISSION, *The economy of Madagascar, its evolution 1950-1960*, 238 p.
- GIANUCCI, *Le conseil d'administration de Madagascar 1896-1946*, 46 p. dactylo.
- HODEIR C. *Le Grand patronat colonial de 1945 à 1962*, Belin, Paris 2003, 314 p.
- LASSURE DUSCHESNE M. « Les techniques d'attraction des capitaux privés dans les Économies en voie de développement », *Annales de Université de Madagascar (Série Droit et Sciences Economiques)* n°1, pp. 183-201
- NEIRTZ P. « Situation de l'économie malgache », *Revue Economique* n°5, Janv. – Déc. 1970, publ. de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques pp. 89 – 98
- ROBEQUAIN CH. *Madagascar et les bases dispersées de l'Union Française*, PUF – 1958, 586 p-
- RAKOTONOEL M. « Un nouveau plan pour un nouveau style de développement », in *Bulletin de Madagascar* n° 326, Janv. Fév. 1974
- SALAMA P. et TISSIER P., *L'industrialisation dans le sous développement*, Maspero, Paris 1982 – 224 p.
- Société RANOHSOA 1958-1998, *30 ans au service du commerce et du développement national*. Préf. Richard ANDRIAMANJATO, Imp. Nat., Antananarivo 1988, 70 p.

### **Sources d'archives et de Centres de Documentation**

- République démocratique de Madagascar, Code des investissements – recueil de textes, Imp. Nat. Antananarivo 1990, 178 p.
- RDM, CHARTE DES Entreprises Socialistes, 1979 – 240 p.
- DSRP (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté, Antananarivo 2004, 118 p.
- EDBM (Economic Development Board of Madagascar) Centre de Documentation CCIAM
- H 68 – Recensement des Entreprises de Madagascar 1961 – 14 p.
- H 840 – 841 Comité d'octroi des prêts industriels, août 1968
- H 850 SIM (Syndicat des Industries de Madagascar (SIM) 1965, 276 p.
- H 1003 - USIEM 21 au 29 juin 1969, Exposition de la semaine commerciale – colloque
- H 1266 – Discours prononcé par André SOUCADAUX, Gouverneur Général de la FOM.
- Journal Officiel de Madagascar et Dépendance 1955
- Journal Officiel de la République de Madagascar, Ordonnance 75-03/DM, du 5 juin 1975